



## LISTE DES DELIBERATIONS

**Séance du jeudi 23 avril 2026**

**Président** : Monsieur Hubert FONTAINE, Maire

Présents 12 : Mesdames Claudine BOSCH, Catherine BURGUIERE, Martine FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE.

Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent PRADELS, Vincent VIGOUROUX.

Absente excusée ayant donné procuration 1 : Mme Paméla VIALA

*à donner procuration à M. Hubert FONTAINE*

Secrétaire : Mme Martine FAU

**Nombre de membre** : en exercice : 13 – présents 12

**Quorum** : atteint

N° délibérations	Descriptif	Adoptée
2026-028	Adoption des taux de fiscalité directe locale	X
2026-029	Vote du budget principal 2026	X
2026-030	Vote du budget annexe 2026 « lotissement La Garibal »	X
2026-031	Vote du budget annexe 2026 « lotissement Les Vignasses II à Mouret »	X
2026-032	Approbation d'un avenant à la convention attributive de fonds de concours de la part de la CCCM « Centrale photovoltaïque en toiture atelier communal »	X
2026-033	Indemnités du Maire, des adjoints et d'une conseillère municipale déléguée	X

Date d'affichage : 28/04/2026

Date de Publication : 28/04/2026



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOURET

Séance du jeudi 23 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	13

Date de convocation :  
17/04/2026

OBJET DE LA  
DELIBERATION

Adoption des taux de  
fiscalité directe locale

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture  
par voie dématérialisée le

28/04/2026  
Et publication  
ou notification du :

L'an deux mille vingt-six,  
et le vingt-trois du mois d'avril à 20 heures 30,  
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est  
réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur FONTAINE Hubert, Maire.

Présents 12 : Mesdames Claudine BOSC, Catherine BURGUIERE, Martine  
FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE.  
Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel  
COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent PRADELS,  
Vincent VIGOUROUX.

Absente excusée ayant donné procuration : Mme Paméla VIALA  
*a donné procuration à M. Hubert FONTAINE*

Secrétaire : Mme Martine FAU

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le Conseil municipal doit  
voter les taux de fiscalité directe locale.

Monsieur le Maire présente les éléments constitutifs de l'état n° 1259  
« Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour  
2026 » et informe le Conseil municipal que les bases ont été augmentées de  
0.8 %.

Il propose pour cette année, de ne pas augmenter les taux d'imposition  
2026, mais indique que la commune peut si elle le souhaite augmenter le  
taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires avec un  
maximum de 10% et précise que le taux est actuellement pour notre  
commune de 9.08 % depuis 2025.

Désignation	Taux 2026	Base 2026	Sans augmentation des taux
Taxe foncière (bâti)	36.77 %	409 400	150 536
Taxe foncière (non bâti)	70.91 %	32 000	22 691
Taxe d'habitation (RS)	9.08 %	123 200	11 187
<b>Total</b>			<b>184 414</b>
Coefficient correcteur			-34 582
<b>Total 73111</b>			<b>149 832</b>
Allocations compensatrices			+ 5311
Taxe IFER / Pylône			+ 230
<b>Produit attendu 2026</b>			<b>155 373 €</b>

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'Etat 1259 présenté par M. le Maire, à l'unanimité de ses membres présents et représenté, décide :

- De ne pas augmenter les taux et de les fixer pour l'année 2026 à :

Désignation	Taux 2026
Foncier bâti TFB	36.77 %
Foncier non bâti TFNB	70.91 %
Taxe d'habitation TH	9.08 %

- D'autoriser M. le Maire à informer les services fiscaux de la décision en matière de taux des taxes directes locales et à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré à Mouret, les jour, mois et an susdits ;  
Ont signé au registre tous les conseillers présents.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Hubert FONTAINE



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOURET

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	13

Date de convocation :  
17/04/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION**  
**Vote du budget principal**  
**2026**

L'an deux mille vingt-six,  
et le vingt-trois du mois d'avril à 20 heures 30,  
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est  
réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur FONTAINE Hubert, Maire

Présents 12 : Mesdames Claudine BOSCH, Catherine BURGUIERE,  
Martine FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE.  
Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel  
COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent  
PRADELS, Vincent VIGOUROUX.

Absente excusée ayant donné procuration 1 : Mme Paméla VIALA  
*a donné procuration à M. Hubert FONTAINE*

Secrétaire : Mme Martine FAU

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget principal  
pour 2026, qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>549 741.00</b>	<b>549 741.00</b>
011 Charges à caractère général	181 462.00	
012 Charges de personnel et frais assimilés	100 350.00	
014 Atténuation de produits	9 000.00	
023 Virement à la section d'investissement	173 000.00	
65 Autres charges de gestion courante	72 390.00	
66 Charges financière	1 100.00	
042 Opération ordre transf. entre section	12 439.00	
70 Produits, services, divers		7 350.00
731 Fiscalité locale		151 812.00
74 Dotations et participations		343 575.00
75 Autres produits de gestion courante		47 000.00
76 Produits financiers		4.00
<b>Section d'investissement</b>	<b>570 280.47</b>	<b>570 280.47</b>
Reste à réaliser 2025	121 200.00	90 848.00
Report excédent d'investissement 2025		79 023.56
Excédent de fonctionnement 2025 reporté		168 629.91
Virement de la section de fonctionnement 2026		173 000.00
Inscription budget investissement 2026	449 080.47	58 779.00
<b>Total du budget 2026</b>	<b>1 120 021.47</b>	<b>1 120 021.47</b>

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture par voie  
dématérialisée le : 28/04/2026

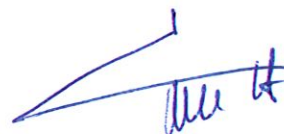
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses  
membres présents :

- Approuve le BP 2026- budget principal tel que présenté et  
annexé à la délibération,

- Autorise M. le Maire à signer toute pièce relative à ce budget.

Fait et délibéré à Mouret, les jours, mois et an susdits ;  
Ont signé au registre tous les conseillers présents.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Hubert FONTAINE



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOURET

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	13

Date de convocation :  
17/04/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION**  
**Vote du budget annexe 2026**  
**Lotissement « La Garibal »**

L'an deux mille vingt-six,  
et le vingt-trois du mois d'avril à 20 heures 30,  
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est  
réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur FONTAINE Hubert, Maire

Présents 12 : Mesdames Claudine BOSC, Catherine BURGUIERE,  
Martine FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE.  
Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel  
COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent  
PRADELS, Vincent VIGOUROUX.

Absente excusée ayant donné procuration 1 : Mme Paméla VIALA  
*a donné procuration à M. Hubert FONTAINE*

Secrétaire : Mme Martine FAU

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget annexe  
« lotissement de La Garibal » pour 2026, qui s'équilibre de la façon  
suivante , en euros :

Section	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>100 795.09</b>	<b>100 795.09</b>
<b>Investissement</b>	<b>100 797.09</b>	<b>100 797.09</b>

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture par voie  
dématérialisée le : 28/04/2026

Il informe le Conseil municipal qu'il reste à ce jour 4 lots à vendre  
d'environ 900 m2 représentant un stock à vendre de 83 378 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses  
membres présents et représenté :

- Approuve le budget annexe « lotissement de la Garibal » tel  
que présenté et annexé à la délibération,
- Autorise M. le Maire à signer toute pièce relative à ce budget.

Fait et délibéré à Mouret, les jours, mois et an susdits ;  
Ont signé au registre tous les conseillers présents.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Hubert FONTAINE

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOURET

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	13

Date de convocation :  
17/04/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**Vote du budget annexe 2026  
Lotissement « Les Vignasses  
II » à Mouret.**

L'an deux mille vingt-six,  
et le vingt-trois du mois d'avril à 20 heures 30,  
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est  
réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur FONTAINE Hubert, Maire.

Présents 12 : Mesdames Claudine BOSCH, Catherine BURGUIERE,  
Martine FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE.  
Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel  
COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent  
PRADELS, Vincent VIGOUROUX.

Absente excusée ayant donné procuration 1 : Mme Paméla VIALA  
*a donné procuration à M. Hubert FONTAINE*

Secrétaire : Mme Martine FAU

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget annexe  
« lotissement de La Garibal » pour 2026, qui s'équilibre de la façon  
suivante, en euros :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	353 612.08	353 612.08
Investissement	321 397.07	321 397.07

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture par voie  
dématérialisée le : 28/04/2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses  
membres présents et représenté :

- Approuve le budget annexe « lotissement les Vignasses II » à  
Mouret tel que présenté et annexé à la délibération,
- Autorise M. le Maire à signer toute pièce relative à ce budget.

Fait et délibéré à Mouret, les jours, mois et an susdits ;  
Ont signé au registre tous les conseillers présents.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Hubert FONTAINE

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOURET

Séance du jeudi 23 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Affiliés au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	13

L'an deux mille vingt-six,  
et le vingt-trois du mois d'avril à 20 heures 30,  
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est  
réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur FONTAINE Hubert, Maire.

Date de convocation :  
17/04/2026

**OBJET DE LA  
DELIBERATION**

« Centrale  
photovoltaïque  
en toiture »

Approbation  
d'un avenant à la  
convention  
attributive de  
fonds de  
concours de la  
part de la  
CCCM.

Présents 12 : Mesdames Claudine BOSC, Catherine BURGUIERE, Martine FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE.  
Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent PRADELS, Vincent VIGOUROUX.

Absente excusée ayant donné procuration 1 : Mme Paméla VIALA  
*a donné procuration à M. Hubert FONTAINE*

Secrétaire : Mme Martine FAU

Par convention du 19 septembre 2025, la CCCM et la Commune avaient acté le montant et les modalités d'octroi de la part de la CCCM au bénéfice de la Commune de Mouret d'un fonds de concours d'un montant de 31 758,33€ euros dans le cadre des travaux de construction d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque en toiture d'un bâtiment communal

Le plan de financement était le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Phase 1 Diagnostic	1 500,00	Fonds de concours CCCM 50 %	31 758,33
Amiante	266,67	Autofinancement 50 %	31 758,34
Etude charpente	1 300,00		
Phase 2 MOE	2 350,00		
Travaux	56 300,00		
Raccordement	1 800,00		
<b>Total HT</b>	<b>63 516,67</b>	<b>Total HT</b>	<b>63 516,67</b>

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture  
par voie dématérialisée le

28/04/2026

Et publication  
ou notification du :

Par courrier du 27 mars 2026, M. le Maire de Mouret a sollicité le versement d'une aide complémentaire à la suite d'un avenant au marché de travaux que la commune a dû formaliser.

Le montant de cet avenant est de 9 233 € HT par convention. Le montant du fonds de concours sera augmenté de 50% de cette somme pour que la participation de la commune reste égale à celle de la Communauté de Communes (disposition réglementaire). Le fonds de concours sera ainsi fixé à 36 374,83€ selon le plan de financement suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Phase 1 Diagnostic	1 500,00	Fonds de concours CCCM 50 %	36 374.83
Amiante	266,67	Autofinancement 50 %	36 374.84
Etude charpente	1 300,00		
Phase 2 MOE	2 350,00		
Travaux	65 533,00		
Raccordement	1 800,00		
<b>Total HT</b>	<b>72 749.67</b>	<b>Total HT</b>	<b>72 749.67</b>

Accusé de réception en préfecture  
012-211201611-20260423-2026041017-DE  
Reçu le 28/04/2026

Monsieur le Maire propose de valider le nouveau plan de financement et la convention attributive, annexé à la présente, qui fixe notamment les conditions de versement de cette subvention.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

**Valider** le nouveau plan de financement exposé prévoyant le versement d'un fonds de concours au bénéfice de la commune de Mouret pour l'opération de la création d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque en toiture de l'atelier communal.

**Autoriser** M. le Maire à signer l'avenant à la convention attributive.

Fait et délibéré à Mouret, les jour, mois et an susdits ;  
Ont signé au registre tous les conseillers présents.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Hubert FONTAINE



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOURET

Séance du jeudi 23 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	13

Date de convocation :  
17/04/2026

OBJET DE LA  
DELIBERATION

Indemnités du Maire,  
des adjoints et  
conseillère déléguée

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture  
par voie dématérialisée le

26/04/2026

Et publication  
ou notification du :

L'an deux mille vingt-six,  
et le vingt-trois du mois d'avril à 20 heures 30,  
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est  
réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur FONTAINE Hubert, Maire

Présents 12 : Mesdames Claudine BOSC, Catherine BURGUIERE, Martine  
FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE.  
Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel  
COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent PRADELS,  
Vincent VIGOUROUX.

Absente excusée ayant donné procuration 1 : Mme Paméla VIALA  
*a donné procuration à M. Hubert FONTAINE*

Secrétaire : Mme Martine FAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles  
L.2123-20 et suivants relatifs aux indemnités de fonction du Maire, des  
adjoints et des conseillers délégués :

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les  
conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées au maire, aux  
adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux délégués, étant  
entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions du Maire aux trois  
adjoints et à une conseillère municipale,

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas bénéficier de l'indemnité  
maximale automatiquement allouée en application de l'article L2123-20-1  
du CGCT et propose par ailleurs d'allouer une indemnité de fonction à Mme  
FAU Martine, conseillère municipale déléguée à la gestion des finances et à  
la communication et ceci à partir du 1<sup>er</sup> mai 2026.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 avril 2026 fixant le taux des  
indemnités de fonction qui est calculé suivant l'indice brut 1027 de la  
fonction publique territoriale au 1<sup>er</sup> janvier 2026 soit :

		Taux maximal
Maire	44.30 %	taux maximal automatiquement
1 <sup>er</sup> adjoint	11.77 %	11.77 %
2 <sup>ème</sup> adjoint	5.89 %	11.77 %
3 <sup>ème</sup> adjoint	5.89 %	11.77 %

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale peut être égale au total  
des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints soit

Accusé de réception en préfecture pour notre commune la somme brute de 3272.39 €.  
012-211201611-20260423-202604\_033-DE  
Reçu le 28/04/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et conseillère municipale déléguée, suivant l'Indice Brut 1027, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 comme suit :

Indemnité du Maire	M. Hubert FONTAINE	40.30 %
1 <sup>ère</sup> adjointe	Mme Pauline GAYRARD	11.77 %
2 <sup>ème</sup> adjoint	M. Jean-Michel COSTES	5.89 %
3 <sup>ème</sup> adjointe	Mme Claudine BOSC	5.89 %
Conseillère déléguée	Mme Martine FAU	4 %

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Mouret, les jour, mois et an susdits ;  
Ont signé au registre tous les conseillers présents.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Hubert FONTAINE





## TABLEAU RECAPITULATIF INDEMNITES DES ELUS

Annexe à la délibération 2026-033 du 23 avril 2026

Population commune de Mouret 535

### Indemnités maximales (maire et adjoints)

Suivant indice brut terminal de la fonction publique indice brut : 1027 4110.52 €

- Maire 44.30 % 1820.96 €
- Adjoints 11.70 % x 3 1451.43 € (483.81 x 3 adjoints)

Total 3272.39 €

### Indemnités allouées à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026

Fonction	Nom – Prénom	Taux	Montant mensuel brut €
Maire	FONTAINE Hubert	40.30 %	1656.54
1 <sup>er</sup> Adjoint	GAYRARD Pauline	11.77 %	483.81
2 <sup>ème</sup> Adjoint	COSTES Jean-Michel	5.89 %	241.91
3 <sup>ème</sup> Adjoint	BOSC Claudine	5.89 %	241.91
Conseillère municipale	FAU Martine	4 %	164.42
<b>Total</b>			<b>2 788.59</b>

Fait à Mouret, le 23 avril 2026

Le Maire,  
Hubert FONTAINE